

RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX
DE LA COMMISSION DE GESTION 2019

ET

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION DE
GESTION 2019 SUR LES RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ AUX VŒUX ÉMIS

N° 5/9.20

Généralités

Vœu N° 1

Que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires au maintien du respect et de la propreté notamment des éco-points de quartiers, qui malgré les actions et campagnes "positives" sont régulièrement l'objet de déprédations. Nous demandons à la Municipalité, de faire respecter le mandat délégué à la PRM qui est d'appliquer la LAOC.

Réponse de la Municipalité

Des surveillances conjointes visibles ou discrètes avec des agents de la PRM, ainsi que des collaborateurs assermentés et formés du Service Propreté urbaine sont effectuées régulièrement sur les sites écopoints qui posent problème. Le caractère dissuasif de ces actions apporte des améliorations, mais il est difficile d'attraper les contrevenants sur le fait car la LAOC n'est applicable qu'en cas de flagrants-délit. Ceci, même si ces surveillances sont organisées de manière aléatoire, y compris le soir ou tôt le matin. A noter qu'une signalétique qui informe entre autre de ces surveillances ainsi que des sanctions encourues en cas de violations des articles respectifs de la LAOC a été installée sur tous les sites écopoints de la Ville.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Administration, culture et relations extérieures

Vœu N° 2

Que la Municipalité informe la population sur les nouvelles lois ou règlements entrant en vigueur et veille à une communication à large échelle par les canaux qui sont à sa disposition.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges est attentive aux besoins d'information de ses habitants et veille à communiquer clairement via les réseaux sociaux, le bulletin communal REFLETS et le site Morges.ch, lequel se décline aussi sur une application gratuite. Il s'agit de donner en tout temps l'information la plus utile possible. Les lois et règlements sont répertoriés et à jour sur le site, dans les pages qui les concernent. Ainsi, par exemple, on trouve le règlement du Conseil communal dans la section "Vie politique" ou encore le règlement sur les marchés sous guichet virtuel.

Selon le vœu de la COGEST 2019, la communication de la Ville fera en sorte d'annoncer les changements et nouvelles entrées en vigueur de textes officiels, sur les canaux qui lui semblent appropriés. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Finances et promotion économique

Néant.

Sécurité, informatique et manifestations

Vœu N° 3

Que la Municipalité réétudie son soutien à la Société de Sauvetage. Qu'en sus du subside annuel octroyé et de la prise en charge d'un courrier par an, elle assume les frais fixes et d'entretien liés à l'exploitation des locaux.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité de Morges, dans sa séance du 15 juin 2020, a décidé de doubler sa contribution à la section morgienne du Sauvetage, et ceci dès 2020, afin d'apporter les liquidités à l'association pour couvrir ses frais fixes.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Sports, bâtiments et environnement

Vœu N° 4

Que la Municipalité fasse une étude globale de la consommation totale d'énergie des Morgiennes et des Morgiens et l'intègre dans la SE35. Elle devrait inclure la mobilité, l'importation de biens et services et les émissions à l'étranger afin que la société morgienne dans son ensemble puisse se rendre compte des efforts à accomplir pour combattre le réchauffement climatique.

Réponse de la Municipalité

Les fondements de la Stratégie Energétique 2035, adoptée en 2018 par la Municipalité, se basaient sur des concepts locaux, simples et mesurables. La volonté municipale résidait dans le besoin de choisir des axes de développement dans son périmètre d'influence, notamment le parc bâti, afin de cibler des actions concrètes de manières intelligentes et efficaces. Le choix inhérent d'exclure certains aspects de la consommation énergétique morgienne tels que la mobilité, l'importation de biens et services et les émissions à l'étranger sont donc le résultat d'étude et réflexions en lien avec ce principe premier.

Le choix de la Municipalité s'est donc porté sur des axes importants relevant de son périmètre d'action. Le Service de Sports, bâtiments et environnement est actuellement en charge de la mise en place du suivi de ces indicateurs afin de les suivre de manière ponctuelle et fiable. Il est en collaboration étroite avec d'autres communes vaudoises qui se sont également déterminées sur cette consommation différenciée et qui ont choisi également d'exclure les aspects énoncés.

Le cadre de réflexion souhaité par la Commission de gestion 2019 par ce vœu dépasse largement son champ d'investigation.

Pour les raisons ci-évoquées, la Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

La commission de gestion était consciente que le champ d'action du vœu était ambitieux en proposant d'inclure les émissions externes à la Ville. Elle prend acte de la décision de la Municipalité tout en souhaitant que si la Stratégie Energétique 2035 se focalise principalement sur les bâtiments, le thème de la mobilité notamment devrait être également abordé.

Vœu N° 5

Que la Municipalité travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 6

Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs, du collège du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville.

Réponse de la Municipalité

La coordination avec les acteurs cantonaux a permis l'élaboration d'une directive cantonale de répartition des coûts pour les équipements informatiques et de communication, et ce entre les différentes collectivités publiques concernées.

Cette directive a été émise en juillet 2020 et permet maintenant au service concerné d'élaborer une stratégie concrète d'équipements numériques des infrastructures scolaires avec une répartition des coûts claire et précise entre le canton et les communes.

La Municipalité travaille actuellement sur la planification des installations des accès wifi des différents collèges morgiens.

De ce fait, la Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Infrastructures et gestion urbaine

Voeu N° 7

Au vu des températures toujours plus élevées, que la Municipalité envisage la possibilité d'éclaircir le sol des places piétonnes ou semi-piétonnes avec des revêtements plus clairs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et intégrera dans les futures soumissions cette réflexion lors de la réalisation de ce type de place ou de rue piétonne.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Voeu N° 8

Que la Municipalité se documente quant au développement des véhicules à hydrogène.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répondra à ce vœu dans le cadre de la réponse au postulat du groupe PLR " *De l'air pour les Morgiens, de l'hydrogène pour la mobilité et pourquoi pas pour les bâtiments* ".

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Voeu N° 9

Que la Municipalité, au vu des discussions autour du climat et de la biodiversité, cherche un moyen didactique et informatif pour impliquer davantage la population dans la conservation et l'entretien de notre Sentier Nature, par exemple avec le soutien de Pro Natura ou d'autres.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Cohésion sociale et logement

Voeu N° 10

Que la Municipalité veille à ce que les revêtements de sol amortissant du CVE La Gracieuse soient tous en bon état et conformes aux normes de sécurité.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Voeu N° 11

Que la Municipalité augmente les heures d'accueil libre pour les enfants et adolescents dans le bâtiment sis à la rue de Couvaloup 12, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination systématique liée à l'âge des enfants.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a entamé une réflexion pour élargir les horaires des temps d'accueil libre.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Urbanisme, construction et mobilité

Voeu N° 12

Que la Municipalité recherche une solution pour assurer la pérennité des jardins familiaux de Chanel, en déplaçant les 42 parcelles supprimées en divers endroits : par exemple et pour partie à la Gracieuse, la Vogéaz, la Longeraie ou autre.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Voëu N° 13

Que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir un véritable arrêt de bus, doté d'un banc et d'un couvert, à la population du quartier de la Grosse-Pierre, sur la ligne 704, direction centre-ville, en réutilisant éventuellement le mobilier urbain de l'arrêt désaffecté, voisin de la cabine téléphonique.

Réponse de la Municipalité

Sur le principe la Municipalité accepte ce voëu. Cependant, il est nécessaire d'obtenir l'accord du propriétaire de cette parcelle privée pour installer un arrêt de bus.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission de gestion est favorable au classement des 12 vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures • -
- Finances et promotion économique • N° 3 - 2018
- Sécurité, informatique et manifestations • N° 5 - 2012
- N° 3 - 2015
- Sports, bâtiments et environnement • N° 2 - 2012
- N° 11 - 2016
- N° 5 - 2018
- N° 6 - 2018
- Infrastructures et gestion urbaine • N° 8 - 2017
- Service cohésion sociale et logement • N° 14 – 2015
- N° 6 – 2016
- N° 10 – 2017
- N° 11 – 2017
- Urbanisme, constructions et mobilité • -

La Commission de gestion s'oppose au classement des quatre vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures • -
- Finances et promotion économique • -
- Sécurité, informatique et manifestations • -
- Sports, bâtiments et environnement • N° 26 - 2010
- Infrastructures et gestion urbaine • N° 8 -2018
- Service cohésion sociale et logement • N° 16 - 2015
- N° 9 - 2017
- Urbanisme, constructions et mobilité • -

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La Commission de gestion propose le classement des quatre vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures • N° 1 - 2015
- Finances et promotion économique • -
- Sécurité, informatique et manifestations • N° 7 - 2013
- Sports, bâtiments et environnement • N° 18 – 2015
- N° 13 – 2016
- Infrastructures et gestion urbaine • -
- Service cohésion sociale et logement • -
- Urbanisme, constructions et mobilité • -

